

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260907-2026_051_BC_11-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 septembre 2026

Nombre de membres en exercice : **16** **L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE SEPT SEPTEMBRE** à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en
Nombre de présents : 10 salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la
Nombre de représentés : 3 présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**
Nombre d'absents : 3

Secrétaire de séance : M. Eric RENE

OBJET

AFFAIRE N°2026_051_BC_11
Mobilité des bénéficiaires du PLIE –
Sollicitation du financement de l'Etat
dans le cadre de la Contractualisation
pour l'Insertion et l'Emploi (CIE)
2026-2027

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Irchad OMARJEE - Mme Marina PONGERARD SINGAINY - M. Eric RENE - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Henry HIPPOLYTE - M. Freddy BOYER - M. Daniel PAUSE

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

Nombre de votants : 13

M. Gabriel AUBERT - M. Karim JUHOOR - Mme Manon VINCELOT

NOTA :

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Le Président certifie que :

M. Olivier HOARAU procuration à M. Henry HIPPOLYTE - Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mr Erick FONTAINE procuration à M. Freddy BOYER

- la convocation a été faite le :
1 septembre 2026

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
14/09/2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2026

AFFAIRE N°2026 051 BC 11 : MOBILITÉ DES BÉNÉFICIAIRES DU PLIE – SOLlicitation DU FINANCEMENT DE L'ETAT DANS LE CADRE DE LA CONTRACTUALISATION POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (CIE) 2026-2027

Le Président de séance expose :

1. Contexte

Depuis 2009, le Territoire de l'Ouest est engagé dans le dispositif du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), qui accompagne les publics les plus éloignés de l'emploi (demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires du RSA, jeunes de moins de 26 ans, personnes en situation de handicap), soit environ 900 personnes suivies sur le territoire. **Le protocole 2022-2027 du PLIE réaffirme l'objectif d'amélioration de l'employabilité des bénéficiaires dans le cadre de leur parcours vers l'emploi durable.**

Dans ce cadre, la loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi, son ordonnance d'adaptation à l'outre-mer n° 2024-534 du 12 juin 2024, ainsi que les instructions n° DGEFP/DFT/2025/10 du 20 mars 2025 et n° DGEFP/DFT/2026/14 du 20 mars 2026, organisent la contractualisation 2025-2027 entre l'État et les collectivités pour l'insertion et l'emploi.

À ce titre, la Direction de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DEETS) sollicite les EPCI afin d'identifier des actions susceptibles d'être soutenues dans le cadre d'une enveloppe nationale d'environ 2 M€, destinée à renforcer les solutions de mobilité en faveur des BRSA et publics assimilés. Les échanges conduits avec les partenaires locaux et les travaux de la DEETS ont mis en évidence que les principaux freins résident dans le manque de lisibilité des aides à la mobilité, leur hétérogénéité sur le territoire et leur insuffisante articulation avec les parcours d'insertion. Une enveloppe maximale de 400 000 € par EPCI est fléchée à cet effet, pour la période du 1er octobre 2026 au 31 mars 2028.

2. État des lieux des dispositifs de mobilité existants sur le territoire

Le Territoire de l'Ouest dispose déjà de plusieurs dispositifs de mobilité :

- Kar'Ouest : service de transports publics sur le territoire ;
- Transports scolaires ;
- Kar'Ouest Mouv', destiné aux personnes en situation de handicap ;
- Kar'La Nuit', service de transport nocturne ;
- Mobi'Ouest, proposant la location longue durée de vélos à assistance électrique ;
- une aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique.

Au niveau régional, le syndicat mixte Île de La Réunion Mobilités propose par ailleurs des pass gratuits sur le réseau régional pour les demandeurs d'emploi. La Région finance également le dispositif de covoiturage.

Malgré ces initiatives, plusieurs difficultés demeurent : absence de tarification sociale sur le réseau de transport, insuffisance de la desserte dans certains secteurs (notamment les Hauts), coût des solutions de mobilité douce pour les publics les plus précaires, manque de coordination entre les dispositifs existants, et faible connaissance des aides par les professionnels de l'accompagnement.

3. Plan d'actions proposé

Au regard de ce diagnostic et des objectifs opérationnels attendus par l'enveloppe de l'Etat autour de quatre actions :

- Financement d'un poste de référent mobilité à destination des publics en parcours d'insertion (bénéficiaires du PLIE, BRSA), afin de lever le frein financier à l'usage des transports en commun. Il sera en charge de coordonner les actions de mobilité ;
- Financement d'actions de mobilité douce : mise en place d'ateliers d'apprentissage du vélo et d'un module de réparation de vélo , permettant à la fois l'acquisition de compétences pratiques et un parcours d'insertion pour les publics accompagnés ;
- Achat de carnets de tickets de transport : acquisition de carnets de tickets à distribuer aux bénéficiaires du PLIE dans le cadre de leur accompagnement, en complément des dispositifs existants, afin de lever le frein financier immédiat à la mobilité ;
- Création d'un guide en ligne sur le site internet du Territoire de l'Ouest : conception et mise en ligne d'un guide recensant l'ensemble de l'offre de mobilité disponible sur le territoire (Kar'Ouest Mouv', Kar'La Nuit', Mobi'Ouest, aides existantes, tarification sociale...), diffusé auprès des conseillers en insertion professionnelle du Réseau pour l'Emploi (RPE) et des intervenants sociaux, afin de renforcer la lisibilité et la coordination des dispositifs existants;
- Actions complémentaires à mettre en place en lien avec les acteurs de l'insertion.

1. Budget prévisionnel

Dans le cadre de la CIE 2026-2027, il est proposé de mobiliser 400 000 €. La ventilation prévisionnelle de l'enveloppe se répartit comme suit :

Actions	Financement de la DEETS mobilisé	Mode d'intervention
Référent Mobilité	250 000 €	Recrutement interne
Action de mobilité douce	50 000 €	Marché de gré à gré
Guide interactif de mobilité sur le secteur Ouest à destination du Réseau pour l'emploi	50 000 €	Marché de gré à gré
Achat de carnet de tickets de transport (tarif 11 euros)	20 000 €	Prestation d'achat à la SEMTO – attribution aux prestataires du PLIE dont mise en place d'un système de suivi.
Actions complémentaires dont par exemple la formation des gestionnaires de parcours du PLIE et conseillers en insertion professionnelle et des publics	30 000 €	Marché de gré à gré
TOTAL	400 000 €	

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
 Oüi l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- VALIDER le plan d'actions présenté en faveur de la mobilité des bénéficiaires du PLIE ;
- VALIDER la sollicitation d'une subvention auprès de l'État (DEETS), à hauteur de 400 000 € maximum, dans le

- cadre de la Contractualisation pour l'Insertion et l'Emploi (CIE) 2026-2027**
- **AUTORISER le Président à signer tout acte, convention ou document a d'action et à la demande de subvention correspondante ;**
 - **AUTORISER le Président à solliciter, le cas échéant, tout financement complémentaire nécessaire à la mise en œuvre du plan d'action.**

Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260907-2026_051_BC_11-DE



Préfecture de la mise en œuvre de ce plan

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président